

Les retards de paiement sont au plus haut depuis dix ans

Ils ne sont guère reluisants, les résultats du deuxième indicateur trimestriel des retards de paiement des 120 entreprises plus grands donneurs d'ordre en France, publiés par la Médiation Inter-entreprises. En un an, les retards de paiement ont augmenté de 11,7 %.

Les retards de paiement représentent 3,874 milliards d'euros à la fin du mois de juillet 2015, soit une augmentation de 11,7 % par rapport à juillet 2014. Ces résultats, qui « soulignent la forte dégradation par rapport à l'année dernière, témoignent d'un léger mieux par rapport à l'indicateur de juin », commente Pierre Pelouzet, Médiateur national des relations inter-entreprises. « Les efforts doivent donc

impérativement être accentués pour ne pas étouffer la reprise. » Le Médiateur rappelle que « le respect des délais de paiement n'est pas seulement un gage d'équilibre financier, mais aussi un enjeu majeur de fluidité des transactions commerciales, de compétitivité des acteurs économiques et de création d'emplois ». Et d'inviter « les entreprises à venir travailler avec la Médiation Inter-entreprises et Altarex, pour connaître leurs retards

de paiement et surtout travailler sur des plans d'action correctifs ». « Le dépassement de la date de facture a parfois une cause d'ordre technique ou structurel, de type litige commercial ou conformité data, mais la recherche de l'optimisation du cash ne peut être écartée », commente la Médiation. « L'allongement des délais de paiement est trop souvent la seule alternative retenue pour améliorer son besoin en fonds de roulement. »

Trois questions à

Anne-Frédérique Burgaud, est manager au sein de Karistem, cabinet de conseil en stratégie, transformation et excellence opérationnelle. Spécialiste du processus purchase-to-pay, elle explique les retards de paiement dans les grandes entreprises.

« Les retards de paiement résultent de dysfonctionnements organisationnels ou comportementaux »



La Médiation Inter-entreprises et Altarex publient tous les trimestres le montant cumulé

des retards de paiement des 120 plus grandes entreprises en France. Que pensez-vous de ce nouvel indicateur ?

Anne-Frédérique Burgaud. Le lancement de cet indicateur trimestriel est une très bonne chose, dans la mesure où il permet de sensibiliser l'opinion et les grands donneurs d'ordre au montant conséquent des retards de paiement... plus de 3,9 milliards d'euros ! Ces retards de paiement induisent de nombreux risques pour les fournisseurs, en particulier les PME et les TPE, jusqu'à des risques de faillites avec toutes

les conséquences en termes d'emploi et de sous-traitants impayés à leur tour. Il y a aussi des risques pour les grands donneurs d'ordre, que cela soit en termes d'image ou de business, avec un risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement ou de qualité, par exemple. Le pire dans tout cela est que les chiffres annoncés sont bien souvent en deçà de la réalité et que le montant cumulé des retards de paiement est sans doute bien plus important.

Pourquoi le montant cumulé des retards de paiement serait-il plus important que les chiffres officiels ?

Les chiffres annoncés sont basés sur l'analyse et la consolidation de plusieurs millions de factures qui, en soit, ne sont pas contestables.

Malheureusement, ces retards de paiement ne sont que la partie émergée de l'iceberg, car il existe des dérivés. Par exemple, un fournisseur ne peut pas émettre de facture si le donneur d'ordre n'a pas édité de commande, et ce quand bien même la prestation a déjà commencé, voire est elle-même terminée ! Or, sans commande, pas de facture... Et pas de facture, pas de règlement. Lorsqu'elle est enfin émise, cette facture est potentiellement réglée à échéance et conformément à la loi, soit 60 jours plus tard. Mais, dans les faits, le fournisseur est bien payé en retard, puisqu'il aurait pu émettre cette facture plus tôt.

Selon vous, comment les grands donneurs d'ordre, dont la responsabilité est

souvent montrée du doigt, doivent-ils lutter contre leurs retards de paiement ?

Les grands donneurs d'ordre doivent s'attaquer aux racines du problème au sein de leur organisation. En effet, dans de nombreux cas, le non-paiement à l'heure des fournisseurs résulte de dysfonctionnements organisationnels ou comportementaux. Or, bien souvent, la comptabilité fournisseur est rendue seule responsable, alors que les causes de ces retards sont aussi à rechercher en amont, dès la demande d'achat et la commande. Pour surmonter ces dysfonctionnements, il faut d'abord les identifier, puis mettre en place des mesures correctives pour que le processus P2P permette de payer les fournisseurs, conformément aux engagements contractuels et à la loi.

Depuis un an, les comportements de paiement interentreprises se durcissent en France. Les analyses, par Altares, des balances âgées des entreprises portant sur plus de 211 millions de factures le vérifient en permanence; les retards de paiement sont actuellement au plus haut depuis dix ans.

Le crédit fournisseur pèse déjà 635 milliards d'euros

Les fournisseurs et sous-traitants sont réglés avec un retard moyen de 13,6 jours par leurs clients privés et publics. « Près d'un acteur sur trois (31 %) décale le paiement de ses factures d'au moins quinze jours », analyse Thierry Millon, directeur des études d'Altares. La pratique n'est pas exclusive; les TPE comme les grandes structures alimentent le crédit fournisseur, qui pèse déjà 635 milliards d'euros, soit près du tiers du PIB de la France.

Méthodologie

→ Grâce à l'analyse des balances âgées des entreprises portant sur 211 millions de factures, Altares connaît précisément le comportement de paiement des clients privés et publics vis-à-vis de leurs fournisseurs, et suit en permanence le montant des règlements effectués au-delà du délai contractuel. Ces données sont confidentielles, mais il est possible d'en tirer un indicateur consolidé sur le comportement de paiement des 120 entreprises plus grands donneurs d'ordre en France. Ce chiffre cumulé, de 3,874 milliards d'euros à la fin du mois de juillet 2015, sera réactualisé tous les trimestres et pourrait être affiné par secteur d'activité.

Les indicateurs les plus marquants

• Le retard de règlement moyen des 120 entreprises plus grands donneurs d'ordre s'établit à la fin du mois de

juillet 2015 à 13,6 jours, contre 11,8 jours un an plus tôt. La situation a néanmoins tendance à se stabiliser depuis le printemps, après que le plafond des 14 jours a été franchi en début d'année 2015.

• Près d'une grande entreprise sur deux (48,7 %) reporte ses paiements d'au moins 15 jours. C'est très au-dessus de la moyenne (31 %). Toutefois, ces retards sont essentiellement concentrés sur une période de 15 à 20 jours, tandis que sur l'ensemble des structures françaises, les décalages peuvent dépasser 30 jours (8 % des entreprises).

• Retombé juste sous la barre des 4 milliards d'euros lors du baromètre précédent, après un pic à 4,163 milliards d'euros en janvier, le montant des retards des 120 donneurs d'ordre considérés représente encore 3,874 milliards d'euros. Ce chiffre est lourd et demeure supérieur de 400 millions d'euros à celui calculé en juillet 2014. ●

AUDE GUESNON